

FSC FRANCE



FEDERATION DE SPORTS DE COMBAT
ET ARTS MARTIAUX - FRANCE

Fédération de Sports de Combat - France – contact@fscfrance.fr – www.fscfrance.fr

Alain DELMAS, Directeur technique fédéral
de la part de M. MUCCINI Thierry, président de la *FSC-France* & représentant officiel de la *W.K.A.* et *I.C.O.*

GROUPE-FRANCE 2022

Objet (09/10/2022) : **RECOMMANDATIONS POUR LA PARTICIPATION AU MONDIAL 2022 I.C.O.**

Voir les informations sur : <https://www.combatsport.hu/>

<https://www.icokickboxing.org/>

<https://fr-fr.facebook.com/internationalcombatororganisation/>

Aux présidents et enseignants des clubs,
Aux athlètes du Groupe-France sélectionnés pour le mondial

Copie aux présidents des ligues régionales et cadres techniques

Bonjour à toutes et tous,

Vous trouverez ci-dessous quelques rappels de fonctionnement pour la participation à un rendez-vous international (**RECOMMANDATIONS** pour un Tournoi, Euro ou Mondial).

PENSER à REMPLIR le document de DÉCHARGE (« **COMPETITOR-STATEMENT** » ! à amener).

BONNE REUSSITE A TOUS. Très sportivement.

P.J. : **décharge (competitor-statement** en anglais et français), **règlement des disciplines** (voir les temps de combat, poids des gants, etc.), **équipement personnel** pour un sélectionné, **CERFA de sortie du territoire** pour un mineur, **autorisation parentale** à compléter par le responsable légal pour les moins de 18 ans, **autorisation médicale** à des fins thérapeutiques (si besoin), **formulaire de déclaration en cas d'accident MDS**,

Le NIVEAU SPORTIF des Euros et Mondiaux AMATEUR/SEMI-PRO est très relevé. Même si membres du **Groupe-France FSC** ont des titres nationaux, il faut savoir que les pratiques à l'étranger sont différentes :

- Pour le **LIGHT INTERNATIONAL - En « Mat Light » : Point-fighting, K1-light, Boxe-light** - moins 12 ans, moins 15 ans, moins 18 ans, 19-44 ans, vétéran 45 ans et plus : il s'agit de rencontres où les coups sont lâchés sans recherche de K-O. mais ce n'est pas du « **LIGHT FRANCAIS À LA TOUCHETTE !** ». Il faut donc présenter des athlètes préparés pour cette épreuve, c'est-à-dire capable de défendre lors de frappes appuyées ! Pensez-y car la FSC ne réceptionne pas de réclamation de coach et d'athlète à ce sujet !

- Pour le **PRÉCOMBAT - En « Ring continuous » - K1, Muaythai, Oriental-boxing** - 14-15 ans et 16-17 ans : rencontres où les coups sont très appuyés sans recherche de K-O. à la face. Il faut donc présenter des athlètes très expérimentés capable de se défendre lors de frappes très puissantes !
- Pour le **COMBAT DE PLEIN-CONTACT (K1, Muaythai, Oriental-boxing, MMA)** : combat adulte 18 ans et plus - rencontres où le niveau est proche de la classe pro. Il faut donc présenter au moins d'excellents classe B ou A en pleine forme !

ATTENTION : La participation à des championnats internationaux (Coupe d'Europe, Coupe du Monde, Euro et Mondial) est réservée exclusivement à un athlète de **NATIONALITÉ FRANÇAISE appartenant à un CLUB JOUANT LE JEU EN PRISE DE LICENCES**. Un minimum de 15 licences est un quota « pudique » au regard des services rendus et des frais occasionnés par la FSC-France.

Les **COACHS** et **SOIGNEURS** doivent être licenciés, c'est une question d'assurance et surtout de **responsabilité juridique** en cas d'incident !

EN CAS D'ACCIDENT ou BESOIN DE RAPATRIEMENT : la déclaration est à effectuer par l'association elle-même de déclarer un **dommage corporel** à l'assureur fédéral, au plus tard **dans les cinq jours**. Pour cela, remplir le formulaire de l'assureur Mutuelle Des Sportifs (MDS), joindre une **photocopie de la licence** (ou à défaut, le numéro de licence de la saison en cours) et une **photocopie du certificat médical indiquant les lésions occasionnées par l'accident**. L'assureur MDS enverra un courrier au blessé indiquant l'ouverture d'un dossier de prise en charge. En toutes circonstances, le club conserve une photocopie de la déclaration et du certificat médical dans ses archives (Formulaires et contrats d'assurance à la rubrique « téléchargement » - disponibles sur le site Internet de la fédération – Pour un **rapatriement** en urgence contacter l'**assistance MDS 01 45 16 65 70** et le **président de la fédération, M. Thierry MUCCINI 06 50 64 35 49**.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT A L'ETRANGER : à l'exception d'un déplacement en délégation française pour une sortie de club à titre individuel, le président de la fédération doit être informé par écrit de vos déplacements en dehors du territoire français (le club concerné doit demander à l'assureur fédéral une prise en charge de circonstance à saisir sur le site fédéral à l'onglet « couverture accident sortie à l'étranger ». **En cas d'accident grave et d'hospitalisation, contactez immédiatement l'assureur qui vous indiquera la demande à suivre pour un rapatriement du blessé** et prévenez parallèlement le président de la fédération pour le suivi du dossier. Depuis 2005, la **Carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM)** à demander à votre mutuelle santé. Cette dernière remplace le formulaire E111 de la Sécurité Sociale (CRAM) pour les soins dans un pays de la Communauté européenne (voir : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=fr>). Voir également l'information sur le site internet de la Mutuelle des sportifs (M.D.S.) <https://www.mutuelle-des-sportifs.com/DepartEtranger.aspx>

PIÈCES A NE PAS OUBLIER POUR UN DEPLACEMENT A L'ETRANGER :

1/ **pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), autorisation parentale pour les mineurs** (voir formulaire ci-joint en format MS-Word à remplir et à remettre à l'accompagnant de l'athlète avec la **photocopie de la pièce d'identité du signataire**).

2/ pour un mineur non accompagné par un de ces parents ou responsable légal, une **autorisation de sortie du territoire hors Union européenne** est à demander en mairie (ci-joint le CERFA à compléter), l'autorisation de sortie du Territoire pour les mineurs accompagnés appartenant au pays de l'Union européenne n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

3/ et un **formulaire de déclaration d'accident Mutuelle Des Sportifs (Ci-joint)**.

PIÈCES POUR LES ACTIVITÉS TECHNIQUES (FORMS, SEMI & LIGHT)

Un **certificat médical de non contre-indication à la compétition de la saison en cours** est demandé à la pesée. Par contre, pour les concurrents français de la catégorie « **vétéran** », un E.C.G. de moins de 18 mois est demandé par la FSC)

PIÈCES POUR LE PRÉCOMBAT CADET/JUNIOR-1 (15-16-17 ANS) ET PRÉCOMBAT JUNIOR-2 & PLEIN-CONTACT (18-35 ANS) : la FSC vous rappelle que les **concurrents français** participant à des rencontres en précombat et plein-contact doivent avoir à jour leurs **pièces médicales** y compris pour les rencontres internationales même si ces papiers ne sont pas demandés sur place par la fédération internationale concernée (**certificat médical de non contre-indication à la compétition**

de la saison en cours et fond d'œil de moins de 24 mois – l'E.C.G des moins de 24 mois est vivement recommandé).

EQUIPEMENT POUR UN CONCURRENT : En ce qui concerne les équipements de combat pour les boxes pieds-poings et le semi-contact, pensez à prendre un **casque de combat ouvert qui tient solidement sur le crâne** (sans protège-pommettes et mentonnière). Les gants sont habituellement en **10 oz pour toutes les disciplines** (Semi-contact, Light-contact, Pré-combat et Plein-contact). **Si possible, une paire de couleur ROUGE et une BLEUE**. Prévoir une **mini-pharmacie** (avec plusieurs bandes de type « Elastoplast », des pansements, des compresses, un tube de vaseline, etc.). Ci-jointe la **liste des équipements personnels** à préparer (fichier en format PDF).

SURVETEMENT DU GROUPE-FRANCE : concurrents, coachs et soigneurs se présentent en **survêtement aux couleurs françaises** pour les regroupements du Groupe-France sur les surfaces de combat comme aux alentours du site sportif (pesée, tribunes, coaching, podium...). N.B. : les survêtements des saisons précédentes sont tolérés.

REGLEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX : nous vous recommandons de relire les règlements internationaux à disposition sur les sites internet internationaux de l'ICO-Monde - voir les liens en haut de page.

ATTITUDE A ADOPTER : Pour terminer, il est utile de rappeler qu'un athlète sélectionné **représente avant tout à la délégation française**, à ce titre son comportement, ainsi que celui de ses accompagnateurs, doit-être exemplaire, aussi bien dans l'enceinte de la compétition qu'en dehors (Hôtel, restauration, transport, tribunes, vestiaires, rue...). Egalement, la **montée sur un podium de récompenses** s'effectue de préférence avec le survêtement du Groupe-France (à défaut la tenue de l'activité sportive) **accompagnée du drapeau français**.

P.S.: Si vous ne voulez plus recevoir d'e-mail de notre part, veuillez nous contacter